

# Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

## Procès-verbal

### RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019

9 h 30

### Audioconférence

#### PRÉSENCES

##### Conseillères et conseillers scolaires :

Isabelle Charbonneau, vice-présidente  
(audioconférence)  
Paul St-Jean (audioconférence)  
Denis Bélanger (audioconférence)  
Roger Grégoire (audioconférence)  
Lorraine Gagné (audioconférence)  
Daniel Grzela (audioconférence)  
Gilles Audet (audioconférence)  
Chantal Couture Rancourt  
(audioconférence)

##### Membres du personnel :

Sylvie Petroski (audioconférence)  
Mario Fillion (audioconférence)  
Michelle Dubeau (audioconférence)  
Richard Fecteau (audioconférence)  
Jérémy Lepage (audioconférence)  
Yves Laliberté (audioconférence)  
Claire Mackey (audioconférence)  
Richard Loiselle (audioconférence)  
Kimberley Salonen-Robichaud  
(audioconférence)

##### Membres de l'auditoire :

Claire Cameron (audioconférence)  
Linda Lamarre (audioconférence)

#### ABSENCES

Langis H. Dion  
Lynn Ouellette  
Christian Ricard  
Fiona Anderson  
Karine Lafrenière

En l'absence du président, la vice-présidente, I. Charbonneau, préside la réunion.

#### 1. PRIÈRE D'OUVERTURE ET RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

I. Charbonneau souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

C. Couture Rancourt récite la prière d'ouverture.

Nous reconnaissons que nous sommes sur le territoire traditionnel des peuples Anishinabés du traité de la Baie-James et du traité Robinson-Huron.

#### 2. RÉACTIVATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger

RÉSOLUTION 19-373

APPUYÉE PAR : P. St-Jean

QUE la réunion extraordinaire du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit réactivée à 9 h 32 le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019.

ADOPTÉE

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire

RÉSOLUTION 19-374

APPUYÉE PAR : D. Grzela

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2019 du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**4. ABSENCES DE CONSEILLÈRES OU DE CONSEILLERS SCOLAIRES**

**PROPOSÉE PAR : G. Audet**  
**APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt**

**RÉSOLUTION 19-375**

**QUE les membres suivants soient autorisés de s'absenter de cette rencontre :**

**Absence autorisée : L. Dion, L. Ouellette, C. Ricard et F. Anderson.**

**ADOPTÉE**

**5. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

**6. RAPPORT**

**8.1 Rapport de la directrice de l'éducation**

**PROPOSÉE PAR : R. Grégoire**  
**APPUYÉE PAR : L. Gagné**

**RÉSOLUTION 19-376**

S. Petroski partage sa recommandation advenant qu'une grève est enclenchée par la FEESO le 4 décembre prochain.

**QUE le rapport soumis par la directrice de l'éducation soit reçu, tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**PROPOSÉE PAR : D. Bélanger**  
**APPUYÉE PAR : R. Grégoire**

**RÉSOLUTION 19-377**

**ADVENANT une grève totale le 4 décembre prochain par les membres de la FEESO :**

**ATTENDU QUE tous les élèves et plus précisément les élèves ayant des besoins particuliers dépendent largement de l'appui des membres non-enseignants de la FEESO pour leur sécurité et leur bien-être;**

**ATTENDU QUE le Code des droits de la personne stipule clairement qu'un Conseil scolaire ne peut dénier l'accès à l'éducation à des élèves ayant des besoins particuliers lors d'une grève ou toutes autres interruptions de travail;**

**ATTENDU QUE le Conseil scolaire aurait à déroger de plusieurs de ses politiques afin de maintenir ses écoles ouvertes aux élèves lors d'une grève totale du personnel non-enseignant de la FEESO;**

**ATTENDU QUE le Conseil ne serait pas en mesure d'assurer le service de transport scolaire de manière efficace et sécuritaire;**

**ATTENDU QUE le Conseil scolaire pourrait difficilement assurer la santé et sécurité des élèves et de son personnel sans se mettre à risque de poursuite judiciaire et d'atteinte aux droits de la personne;**

**IL EST RÉSOLU QUE le Conseil scolaire mette en œuvre les dispositions prévues au paragraphe 19(1) de la loi sur l'éducation et qu'il ferme ses écoles aux élèves en raison d'une « défaillance d'un service essentiel » causé par la grève totale des membres de la FEESO.**

**ADOPTÉE**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

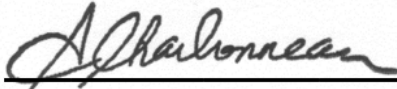
**PROPOSÉE PAR : D. Bélanger**

**APPUYÉE PAR : L. Gagné**

**RÉSOLUTION 19-378**

**QUE la séance soit levée à 9 h 37.**

**ADOPTÉE**



Isabelle Charbonneau, vice-présidente



Sylvie Petroski, directrice de l'éducation  
et secrétaire-trésorière